

**Pas une simple compensation de baisse de la marge réglementaire,
une rémunération supplémentaire est indispensable.**

Le CNGPO* est favorable à une évolution de la rémunération actuelle de l'officine, mais celle-ci doit s'appuyer sur le principe d'une marge commerciale à laquelle s'ajoute une rémunération à l'acte pour les nouvelles missions prévues par la loi "Hôpital, patients, santé, territoires" (HPST).

En effet, depuis la loi HPST de juillet 2009, les pharmaciens peuvent jouer un rôle dans des actions de dépistage ou de prévention comme l'accompagnement de patients atteints de pathologies chroniques...

La loi de finance de la sécurité sociale (LFSS) pour 2012 s'inscrit dans le contexte macro-économique difficile que l'on connaît. Elle offre un nouveau modèle économique basé sur une refonte de la rémunération où l'acte pharmaceutique et les nouvelles missions de la loi HPST prennent un rôle prépondérant.

Pour Pascal Louis, président du CNGPO : « Cette nouvelle rémunération engendre un nouveau mode d'exercice qui ne peut se satisfaire du périmètre de l'enveloppe actuelle. La conception de notre pratique métier change radicalement. Nous devons absolument penser différemment l'ensemble de notre système économique ».

« La rémunération serait donc également fonction de la performance du pharmacien quant à l'atteinte de ces objectifs. Cette activité essentiellement nouvelle démontre la nécessité d'une rémunération supplémentaire », poursuit Pascal Louis.

« Toutefois, l'acte du pharmacien ne peut et ne doit pas devenir le moteur économique de son officine. L'équipe officinale dans son ensemble doit être prise en compte dans cette réflexion », conclut Pascal Louis.

***Le Collectif National des Groupements de Pharmaciens d'Officine (CNGPO)** réunit, au travers de 12 Groupements (ALPHEGA PHARMACIE FRANCE, APSARA, CEIDO, COFISANTE, EVOLUPHARM, FORUM SANTE, GIPHAR, GIROPHARM, OPTIPHARM, PHARMODEL GROUPE, PLUS PHARMACIE, RESEAU SANTE), 10.000 pharmacies et représente la moitié du chiffre d'affaires total de la profession.